

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mercredi 15 avril 2015 à 18 heures 30 conformément aux convocations du 08 avril 2015.

Est inscrit à l'ordre du jour : compte administratif 2014 ; compte de gestion 2014 ; budget primitif 2015 ; questions diverses.

Séance du 15 avril 2015

L'an deux mille quinze, le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 08 avril 2015.

Présents : Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Valérie VESCHAMBRE, Paulette VERT, Florence LEMAIRE, Eliane BONNEVIALE ;

Excusés : Madame Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN, Madame Odile LAUBY ;

Procurations : de Madame Ornella MIMY à Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, de Madame Odile LAUBY à Madame Eliane BONNEVIAL, de Monsieur André FEUNTEUN à Monsieur Jean-Claude ROCHE ;

Secrétaire de séance : Valérie VESCHAMBRE.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2015/001 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ est élue présidente pour l'examen du compte administratif 2014.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2014 de 1 462,77 euros en section de fonctionnement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 15/04/2015

transmise au Préfet le 16/04/2015

2015/002 – COMPTE DE GESTION 2014 :

Le compte de gestion établi par le percepteur présentant le même résultat final que le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 15/04/2015

transmise au Préfet le 16/04/2015

2015/003 – BUDGET PRIMITIF 2015 :

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2015.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 962.77 euros en section de fonctionnement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 15/04/2015

transmise au Préfet le 16/04/2015

Adoption des délibérations n°2015-001 à 20145-003

Fin de la séance à 19 heures.

Le Président,



Jean-Claude ROCHE.